

## Conseil municipal du 12 mai 2025

Présents (14) : Martine TABOURET – Catherine SAVERAT – Stéphanie BOULIVAN – Franck MOLINA Fabien RELAVE – Alexandra BREDY – Aimé BOULIVAN - Fabienne PEDOUX – Alexandra GIRARD – Sandrine BOURGEOIS – Amandine GUYARD – Cédric BLANCHARD Didier ZAMPROGNO Régis TABOURET

Excusés (1) : Damien QUERY donne procuration à Alexandra BREDY

Secrétaire de séance : Catherine SAVERAT - Les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L.2121-15 dudit code, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Catherine SAVERAT ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2025.** Le conseil municipal adopte le procès-verbal, à l'unanimité.
- **Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du restaurant scolaire** : Lors du dernier conseil municipal le 11 mars dernier le tableau de financement a été validé à l'unanimité. Il s'agit dorénavant d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre. L'agence d'ingénierie a rédigé le marché et c'est le Groupement représenté par Laurent CHASSAGNE qui a été retenu pour un montant provisoire de rémunération de 39 216,00 € HT. Le montant estimé des travaux est de 271 800,00€, soit une enveloppe sensiblement plus faible que la première estimation.
- **Avenant à la Convention Territoriale Globale de Grand Bourg Agglomération** : En décembre 2021, la Caf de l'Ain, la MSA Ain Rhône, Grand Bourg Agglomération et certaines communes (dont Dompierre-sur-Veyle) ont signé une Convention Territoriale Globale (CTG) afin de renforcer leur coopération et ainsi permettre de développer et coordonner l'ensemble des politiques familiales mises en œuvre sur le territoire. Le présent avenant a pour objectif de compléter les modalités de cette mise en œuvre. Même si Dompierre-sur-Veyle n'est pas directement concerné, notre commune est signataire de la convention. Il convient donc de signer l'avenant. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature dudit avenant.
- **Autorisation de remise en état du chemin rural communal dit « de la Brasière ».** Ce chemin est situé au nord du mur du château de Belvey. Il est régulièrement emprunté par des camions grumiers pour l'exploitation forestière. Les passages fréquents endommagent ce chemin. Par courrier, la société chargée de l'exploitation forestière s'est engagée à procéder à la remise en état dudit chemin, notamment par des travaux d'empierrement. Le conseil municipal autorise donc, à l'unanimité, l'utilisation de ce chemin pour une durée de 30 ans sous réserve de sa remise en état régulière.

### QUESTIONS DIVERSES :

- **Subvention à l'Académie de la Dombes** : L'Académie de la Dombes publie chaque année une revue intitulée "Dombes" qui est diffusée gratuitement auprès des communes afin d'être mise à disposition des habitants. Cette brochure a pour objectif de mieux faire connaître l'histoire et le patrimoine de la Dombes. Il est donc proposé de renouveler le soutien de la commune à cette initiative par l'attribution d'une subvention. Le conseil

municipal décide ; à l'unanimité, d'accorder une subvention de 100 € à l'Académie de la Dombes.

- **Point sur le Plan Local d'Urbanisme** : Il est actuellement en phase de relecture. Martine TABOURET rappelle son mail du 6 mai dernier concernant la première version. Elle demande à chacun de bien vouloir en prendre connaissance afin d'y apporter les éventuelles corrections. L'objectif est de finaliser le document en juin juillet avant l'enquête publique. Ensuite le Commissaire enquêteur analysera les observations recueillies et formulera ses conclusions. Les décisions finales devront être votées avant la fin du mandat en mars 2026.
- **Utilisation du four banal communal** : Amandine GUYARD soulève la question de l'élaboration d'un règlement intérieur et des conditions d'accès au four banal communal. À ce jour, seuls les membres de l'association "Les Amis du Lavois" sont autorisés à l'utiliser. Un cadre d'utilisation plus large reste à définir, mais dans l'immédiat, le four est encore en phase d'essai. Pour des raisons de sécurité, son usage reste donc limité pour le moment. Martine TABOURET en profite pour féliciter l'association concernée.
- **Projets immobiliers en cours** : Un nouveau compromis signé sur la friche PINELLI et le dépôt d'un permis de construire pour 5 logements sociaux sur le projet immobilier à côté de l'école.

Tout au long de cette séance de Conseil Municipal, Martine TABOURET et l'ensemble des élus ont eu le plaisir d'accueillir les jeunes du Conseil Municipal Enfants (CME). Avant chaque point de l'ordre du jour, Madame le Maire leur a donné les explications des thèmes abordés. Un grand merci à eux pour leur écoute attentive et leur engagement citoyen.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57

Signature du secrétaire de séance

Signature du Maire

